MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité

Cahier Pratique « Bâtir l'Ecole »

BOUGER DANS LES ESPACES SCOLAIRES



MATERNELLE
ÉLÉMENTAIRE
COLLÈGE
LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE
LYCÉE PROFESSIONNEL

INTRODUCTION

Chaque jour en France, plus de **treize millions de personnes fréquentent une école, un collège ou un lycée** : 63 000 lieux sont consacrés aux enseignements ainsi qu'au partage des valeurs républicaines. **L'établissement scolaire construit un espace commun d'apprentissage.** L'éducation et l'accès de chacun aux savoirs sont des ambitions partagées tant par le ministère chargé de l'Éducation nationale que les collectivités territoriales. Depuis le début du XXIe siècle, les enjeux de l'École ont fortement évolué, notamment avec l'évolution des pratiques pédagogiques, la transition écologique, les préoccupations de santé, d'hygiène, de sécurité, et la volonté d'inclusion. Les espaces scolaires accompagnent ces mutations.

« Bâtir l'Ecole » est un guide de conception et d'aménagement des bâtiments scolaires intégrant ces évolutions, bâtiments garantissant des conditions optimales de réussite et de bien-être, propices à l'apprentissage et à l'enseignement..

Les Cahiers pratiques viennent compléter les Guides par niveau qui rassemblent des fiches espace, des notices techniques, le livret territoire et des livrets de conduite de projet.

Ils s'adressent prioritairement aux personnels de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, sans être exclusifs de ce public. Les agents des collectivités territoriales peuvent s'en inspirer. Les associations partenaires de l'Ecole y trouveront des ressources pour mieux construire leurs partenariats autour de l'optimisation d'usages de ces espaces.

Ils ont pour vocation d'accompagner les acteurs sur ce thème, en resituant les possibilités de déploiement des actions dans les espaces scolaires, en cohérence avec les projets pédagogiques, tout en permettant d'enrichir leurs partenariats de continuité éducative - avec les parents, les clubs et les collectivités territoriales ; dans le cadre des projets d'établissements/écoles. Ils présentent également un corpus de solutions à travers des **fiches actions**, ces dernières ne pouvant prétendre à l'exhaustivité.

Ce Cahier pratique « Bouger dans les espaces scolaires » passe en revue les différents lieux et temps scolaire, périscolaire, extrascolaire, en dépassant le cadre strict de l'EPS, pour aborder le mouvement des élèves dans toutes ses dimensions.

1. BOUGER DANS LES ESPACES SCOLAIRES : LES OBJECTIFS

Développement du corps



- La pratique d'une activité physique et sportive participe à la découverte de soi et de son corps pour l'élève, qui apprend à écouter ses sensations et ses besoins physiologiques et à s'éprouver. L'activité physique et sportive contribue à l'éducation à la santé et au bien-être et s'avère essentielle dans une société encline à la sédentarité. Il s'agit également de développer la motricité, la condition physique et les habitus permettant à chacun et chacune de gérer sa vie physique future et d'être en mesure d'agir pour préserver sa santé.

Bénéfice pour la réussite scolaire



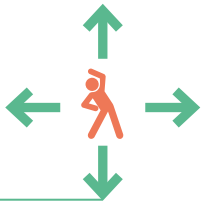
- Le mouvement permet de développer les compétences motrices, méthodologiques, cognitives, émotionnelles et sociales des élèves. Si l'éducation physique et sportive reste une discipline à part entière, l'ouverture au mouvement dans les espaces d'apprentissages, y compris dans les salles de classe, améliore les conditions d'apprentissage à travers le développement de meilleures capacités d'attention.

Respect de l'autre



- A travers une pratique sportive collective, pour atteindre un objectif commun, les élèves apprennent à coopérer, à s'entraider et à mettre en place une stratégie d'action en tirant parti des compétences de chacun. Esprit sportif, respect des partenaires, des adversaires et des arbitres, sens des responsabilités, capacité d'écoute et de communication sont autant de compétences que les sports collectifs permettent d'acquérir. Le partage d'une activité physique et sportive contribue également à la socialisation des élèves, à la construction d'amitiés et, plus largement, du « vivre ensemble ».

Appréhension de l'espace



- Se mettre en mouvement implique de comprendre l'environnement proche, de se situer par rapport aux autres, aux objets, aux obstacles. L'élève apprend à interpréter son environnement, à s'y repérer, à se le représenter et comprendre les liens avec les autres espaces.

« 30 minutes d'activité physique quotidienne pour les élèves »

A l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse et le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques en collaboration avec Paris 2024 et le mouvement sportif s'engagent à **promouvoir une activité physique quotidienne pour les élèves à l'école primaire.** Plusieurs objectifs sont poursuivis par la mise en place d'une telle mesure : **lutte contre la sédentarité, découverte de disciplines olympiques et paralympiques, mouvement d'adhésion, habitude à faire du sport.**

Ces « 30 minutes d'activités physiques quotidiennes (AQP) » **s'articulent de manière complémentaire aux heures d'enseignement de l'éducation physique et sportive en école primaire.** Elles peuvent prendre des formes variées en fonction des écoles, des contextes et infrastructures ou matériel à disposition. Elles peuvent être réparties sur la journée, y compris dans le cadre du temps périscolaire, sans nécessiter l'accès à un vestiaire.

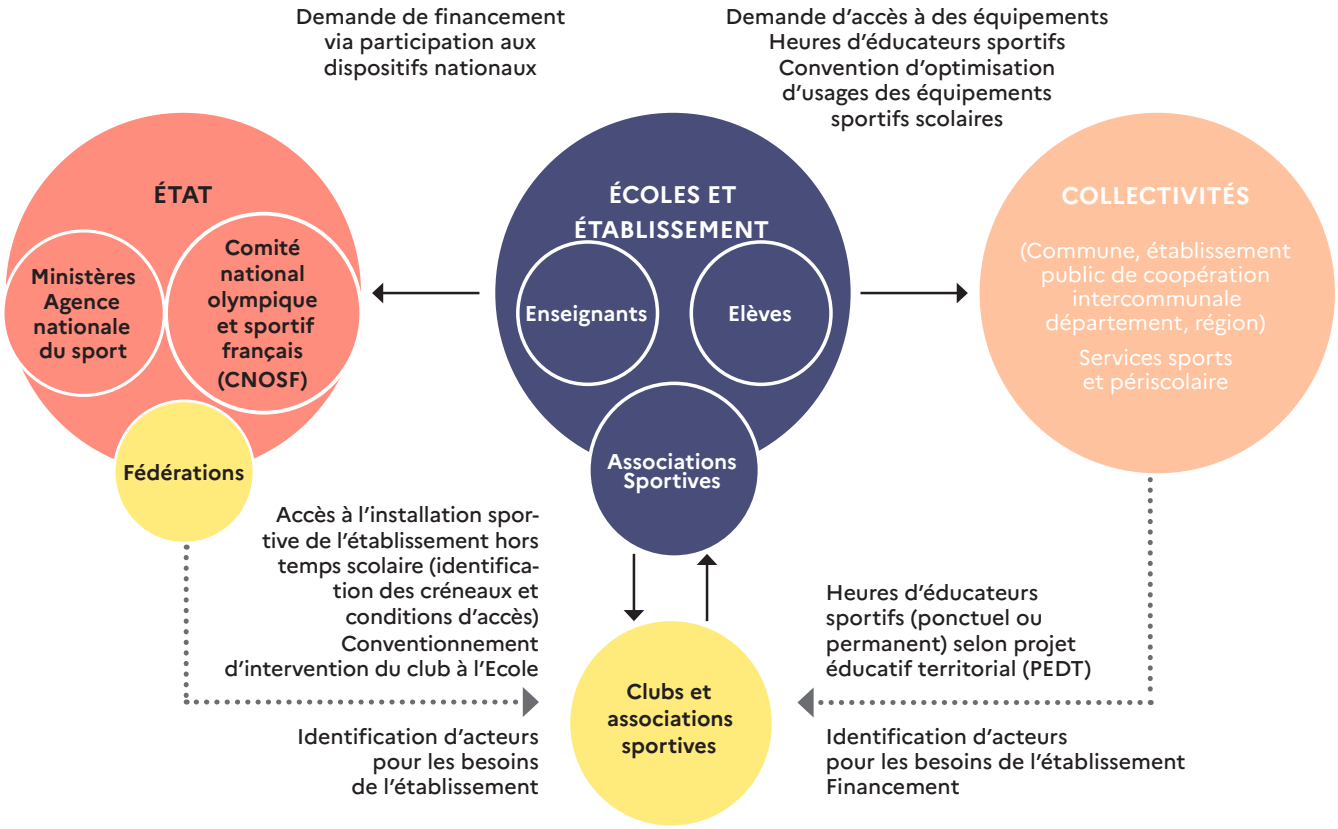
« 2 heures de sport en plus au collège »

Placée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) au 119è rang sur 146 quant au niveau d'activité physique de ses adolescents, la France est marquée par l'inactivité physique et la sédentarité des jeunes. Dans ce contexte, le déploiement à la rentrée 2023 du dispositif "2 heures de sport en plus" dans 700 collèges, répartis sur l'ensemble des départements français, s'inscrit en faveur de la promotion du mouvement chez les jeunes. Entièrement gratuites et dispensées par des associations locales sur les temps périscolaires, ces heures supplémentaires de pratique physique et sportive offrent aux collégiens éloignés d'une pratique sportive régulière la possibilité de changer leur rapport au sport dès l'adolescence. En sus des heures d'EPS inscrites aux programmes, une habitude hebdomadaire se crée, réunissant les objectifs de santé publique, de plaisir par le mouvement et d'amélioration du climat scolaire.

2. MOBILISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

Associer les acteurs

Pour développer un projet éducatif sur les activités physiques et sportives et sur le mouvement au sens large, les établissements scolaires peuvent s'appuyer sur un riche réseau d'acteurs, tant au niveau local que national.



Au niveau local :

Les équipes éducatives peuvent en premier lieu se tourner vers les **collectivités** (commune, département, région) afin de répondre aux besoins des programmes et à l'acquisition des compétences relatives aux « savoir nager en sécurité (ASNS) » et « savoir rouler à vélo ». Les collectivités peuvent également proposer **l'intervention d'éducateurs sportifs** dans les écoles et les établissements, qu'ils soient rattachés à la collectivité elle-même ou à des associations et clubs sportifs locaux. Les Directions des Sports des collectivités sont ainsi les interlocuteurs idoines pour identifier les associations et clubs qui pourront le mieux répondre aux attentes et besoins de l'établissement dans le cadre de son projet éducatif.

Au niveau national :

Les grands acteurs institutionnels et les Fédérations sportives mettent en place des dispositifs auxquels les projets d'établissements peuvent se rattacher. Ainsi, **le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse** (MENJ), **le ministère chargé des Sports** et l'agence nationale du Sport (ANS), ou encore le ministère chargé de la Santé s'engagent dans la promotion d'une nation sportive. C'est dans ce cadre qu'ont émergé les dispositifs « Plan mercredi », « Cours le matin, sport l'après-midi » ; « 30 minutes d'activités physiques quotidiennes » ou encore « une école, un club ». Les **comités d'organisation des jeux olympiques et paralympiques** (COJOP), **comité national olympique et sportif français** (CNOSF) et **comité paralympique et sportif français** (CPSF) s'impliquent eux aussi dans la promotion du sport à l'école. **Les fédérations sportives** délégataires ou agréées par le ministère des Sports peuvent apporter un soutien aux établissements scolaires via les clubs locaux par le prêt de locaux et matériel, l'intervention d'éducateurs sportifs, etc. Par exemple, le dispositif « une école, un club », consiste à créer un lien fort entre une école et une association sportive de proximité via le conventionnement. Certaines fédérations en lien avec l'ANS proposent l'implantation d'équipements sportifs dans les écoles, à l'image de la fédération française de judo qui installe des dojos dans des espaces non utilisés.

Par ailleurs, le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, le ministère chargé des Sports disposent de divers services déconcentrés sur le territoire français. Dans le cadre de la réforme « Transformation jeunesse, engagement et sport », des services dédiés ont été créés :

- **La délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports** (DRAJES) auprès des recteurs de région académique. Elle a pour mission la mise en œuvre des politiques et des actions en matière de jeunesse, sports et engagement. L'objectif est de créer au sein des académies un continuum dans les politiques éducatives, qui concourent à accompagner l'enfant et l'adolescent dans toutes ses dimensions : dans le temps scolaire et hors temps scolaire. Sur le sujet du sport, des pôles de développement des pratiques sportives et métiers du sport et de l'animation sont présents au sein des DRAJES ;

- **Un service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports** (SDJES) au sein des directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN). Ce service met notamment en œuvre la promotion, le développement, l'organisation, l'accès et le contrôle des activités physiques et sportives, le développement maîtrisé des sports de nature, la prévention des incivilités et la lutte contre la violence dans le sport - notamment le contrôle de l'honorabilité des intervenants.

RÉPONDRE AUX BESOINS DU SAVOIR-NAGER

Le **« savoir-nager »** permet aux élèves d'acquérir les compétences minimales pour assurer leur sécurité, en ayant conscience de leurs capacités pour évoluer en toute sécurité en milieu aquatique. Cette compétence, permettant de prévenir les noyades, fait partie intégrante des programmes d'enseignement de l'école**.** L'apprentissage de la natation débute dès l'école maternelle avec **« l'aisance aquatique »** qui a pour objectif une première expérience positive et le développement de premiers réflexes dans l'eau. Cet apprentissage se poursuit tout au long du parcours scolaire en allant vers le « savoir-nager », prioritairement du CP à la classe de 6e et aboutissant à l'obtention de l'**attestation du savoir-nager en sécurité** (ASNS). Au-delà, l'enseignement de la natation qui fait partie des champs d'apprentissage de l'EPS doit être poursuivi. Pour cela, plusieurs équipements peuvent être mis à contribution afin de dispenser les cours de natation en milieu scolaire :

les centres aquatiques, piscines ou bassins d'apprentissage traditionnels ;

les bassins des **centres de remise en forme** avec lesquels il est possible de conventionner ;

les **plans d'eau naturels** sécurisés ou aménagés.

A noter que les séances en eau libre devront être préalablement autorisées par l'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'Éducation nationale (IA-DASEN).

L'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) est également un acteur de la mise en œuvre des politiques publiques et éducatives en lien avec le sport. Avec un domaine d'intervention balayant l'éducation, l'enseignement supérieur, la recherche, la jeunesse, le sport, l'éducation populaire, la vie associative, la lecture, la documentation et les bibliothèques publiques, l'IGESR exerce un rôle d'audit interne.

Ces services et pôles peuvent constituer des points d'appui pour les établissements scolaires en vue de développer des projets autour des activités physiques et sportives.

Les équipes de l'établissement elles-mêmes sont à mobiliser autour de la formalisation d'un projet éducatif. **Les enseignants,** dont en premier lieu **les enseignants d'EPS** dans le second degré, ainsi que **les élèves** peuvent être sollicités lors de la définition d'actions visant le développement du mouvement et des pratiques sportives. **Les associations sportives des écoles et des établissements scolaires du second degré** favorisent l'accès au sport des jeunes par le développement d'activités hors temps scolaire. Elles organisent des rencontres et compétitions scolaires, aux niveaux local, départemental, régional, national et international. Il s'agit de l'USEP (union sportive de l'enseignement du premier degré), l'UNSS (union nationale du sport scolaire du secondaire) et l'UGSEL (union générale sportive de l'enseignement libre), fédération sportive éducative de l'Enseignement catholique. En lien avec ces associations, l'organisation de rencontres sportives favorise l'engagement des jeunes par la formation de « jeunes officiels » pouvant voir leur compétence certifiée : arbitres, coachs, secouristes, organisateurs…

Au niveau national

L'**inspecteur de l'Education nationale (IEN) chargé de la mission départementale EPS** est l'interlocuteur référent concernant l'EPS, le sport scolaire et les dispositifs sportifs complémentaires d'un département donné. Il est en charge de la mise en œuvre de la politique éducative liée au sport et à l'activité physique dans les écoles et établissements de sa circonscription.

Les **inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) EPS** s'occupent de mettre en œuvre de la politique éducative arrêtée par le ministre chargé de l'éducation à l'échelle de leur académie, dans les thématiques liées à l'éducation physique et sportive.

Le **conseiller pédagogique départemental** (CPD) EPS, appartenant à la direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN) assume un rôle de conseil de L'IA-DASEN pour le développement de l'EPS dans les établissements de 1er degré. Il contribue à l'élaboration de la politique départementale en liaison avec les partenaires locaux.

Le **conseiller pédagogique de circonscription** (CPC) a un rôle de conseil et d'accompagnement des enseignants dans le cadre du développement des pratiques en classe, d'assistance de l'IEN dans la mise en place du projet de circonscription ou encore d'établissement de relations partenariales avec des acteurs du monde du sport (associations sportives, collectivités territoriales, clubs…).

ORGANISER UN ÉVÉNEMENT AUTOUR DU SPORT

La création d'un événement autour du sport offre aux élèves l'opportunité de découvrir des pratiques sous un autre format que le cours d'EPS. Il peut prendre la forme d'un tournoi, se rattacher à **une actualité sportive** (Jeux Olympiques et Paralympiques, Vendée Globe, Coupe du Monde, etc.), être **interne à l'établissement** ou **inter-établissement** (tournois, cross, compétitions, spectacle chorégraphique, etc.), faire l'objet d'animations, d'expositions ou proposer des échanges avec des intervenants du mouvement sportif local. La création d'un évènement permet de développer des **compétences transversales** telles que l'organisation, la programmation, l'engagement, la **capacité à travailler collectivement et à fédérer.** Enseignants, élèves mais aussi parents d'élèves peuvent être impliqués dans l'organisation. Il fait aussi l'objet, dans le cadre de l'association sportive scolaire, d'échanges avec d'autres établissements à l'échelon du district et jusqu'à l'international.

A titre d'exemple, la Journée nationale du sport scolaire permet de réunir chaque année autour du sport, avec une thématique transversale : l'inclusion par le sport (2022), l'olympisme et le paralympisme (2023), entre autres. L'objectif de cet événement est de **promouvoir les activités sportives et de mettre en avant les fédérations sportives scolaires** (USEP, UNSS, UGSEL)**.**

Utiliser les équipements du territoire

Le territoire constitue une ressource pour le développement des pratiques sportives et de l'activité physique dans les établissements. On recense à ce titre :

- **Une variété d'équipements sportifs** de tous types lorsqu'ils ne sont pas présents dans les enceintes des établissements scolaires : **gymnases, stades, piscines, dojos** pour les équipements les plus sollicités dans le cadre des programmes scolaires, mais aussi centres d'équitation, terrains de golf, patinoires, salle d'escalade, salle d'escrime, parc de glisse urbaine, mini-terrains, etc. pour les **salles les plus spécialisées.** Il conviendra de noter que la découverte de ces équipements hors établissement, en privilégiant l'écomobilité, apporte aux élèves une connaissance des lieux et les incite à y retourner hors temps scolaire. Cela peut donc contribuer à développer la pratique sportive, qu'elle ait lieu sous forme d'un loisir ou d'une pratique encadrée en club.
- **Les installations sportives d'établissements tiers,** pour une pratique régulière ou lors d'événements inter-établissements. Dans le second cas, complémentaire à la découverte des activités au sein de l'établissement, cela donne aux élèves l'occasion de « faire équipe » dans le respect des autres en affrontant les élèves d'une autre école.
- **L'environnement naturel et/ou urbain proche** peut également constituer un terrain d'apprentissage et de pratique pour les activités sportives. Par exemple, la présence des parcs et jardins selon leur configuration d'usage, d'un bois ou d'une forêt pour les courses d'orientation, les quais d'un fleuve ou d'un canal pour la course à pied, l'utilisation de parcours sportifs ou de mobiliers urbains pour du renforcement musculaire, etc.

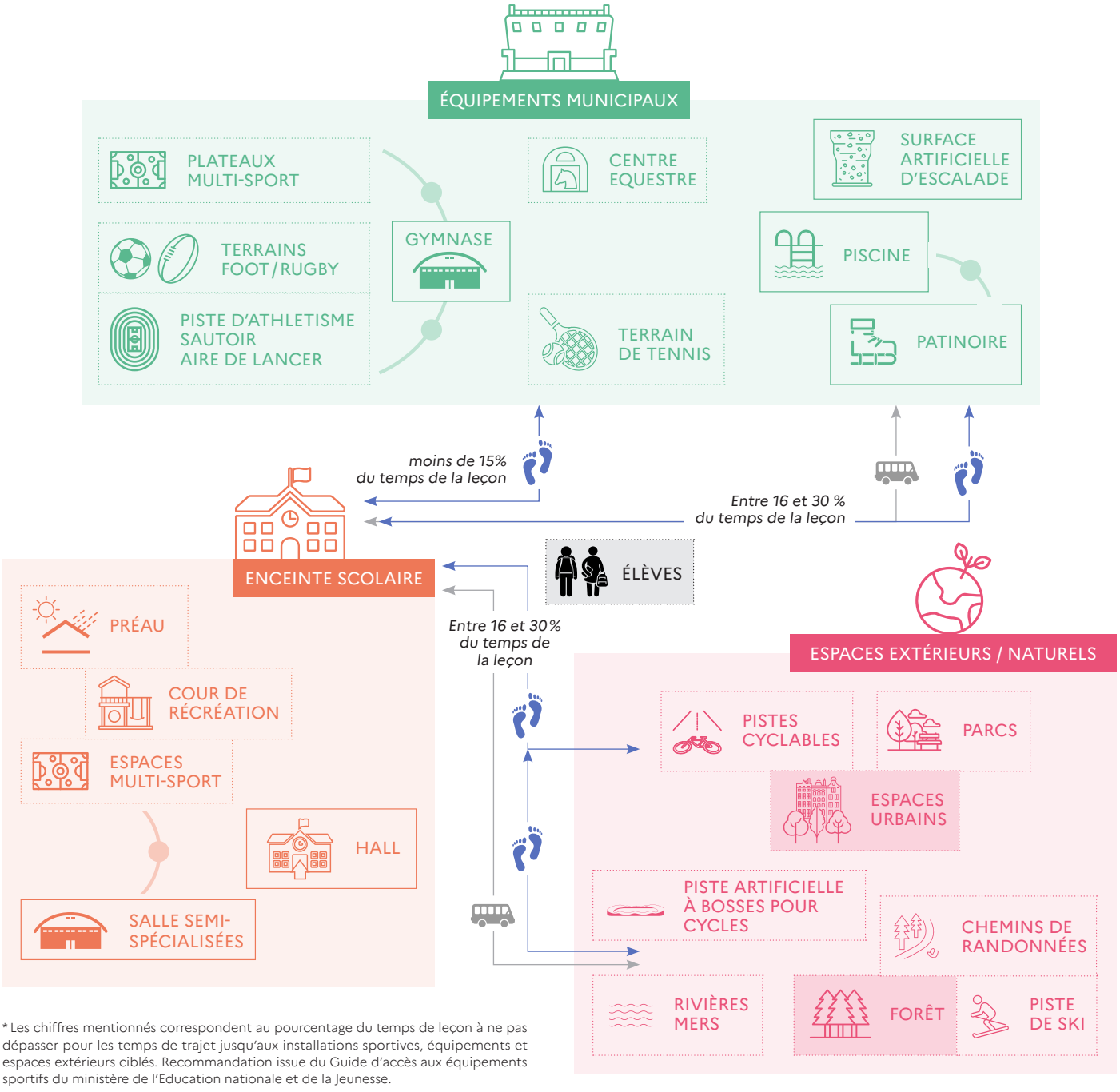
Le guide d'accès aux équipements sportifs (ministère chargé de l'éducation nationale) donne des recommandations concernant les établissements scolaires du second degré :

- Le nombre d'espace de travail en simultané nécessaire dépend du nombre d'enseignants d'EPS (nombre de postes en équivalents temps plein divisé en deux et arrondi à l'entier supérieur) ;
- La nécessité qu'environ 2/3 du temps d'apprentissage soit dispensé dans un espace de travail couvert ;
- La prise en compte d'un besoin en espaces de pratique physique et sportive majoré de 15% pour l'animation de l'association sportive scolaire de chaque établissement public local d'enseignement.

RÉPONDRE AUX BESOINS DU SAVOIR ROULER

Le « savoir rouler à vélo » permet aux élèves d'acquérir, avant leur entrée au collège, les compétences liées à la **pratique autonome du vélo**, considérée comme un **savoir sportif fondamental indispensable à l'épanouissement, à la santé, à l'autonomie et à la sécurité des élèves.** Ce dispositif est composé de trois étapes : **« savoir pédaler », « savoir circuler », « savoir rouler »,** qui se succèdent au travers d'**actions de sensibilisation et de prévention et d'ateliers de prise en main et de pratique de vélo**. Ces interventions peuvent être prises en charge par les associations sportives scolaires ou externes, associations de prévention ou de sécurité routière, les centres de loisirs, professionnels du cycle ou directement par les agents de la collectivité territoriale, dans l'enceinte scolaire, aux abords de celle-ci ou sur des installations sportives extérieures de proximité.

Le « savoir rouler à vélo » est un outil de développement des compétences physiques des élèves mais également de leur capacité à se mouvoir dans leur environnement donné tout en éveillant leur sensibilité aux mobilités actives qui participent à la décarbonation de la mobilité et in fine à l'amélioration de la qualité de l'air.



* Les chiffres mentionnés correspondent au pourcentage du temps de leçon à ne pas dépasser pour les temps de trajet jusqu'aux installations sportives, équipements et espaces extérieurs ciblés. Recommandation issue du Guide d'accès aux équipements sportifs du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Concernant le recensement des équipements sportifs d'un territoire, consulter la base de données DATA ES

D'autres informations disponibles sur le site https://equipements.sports.gouv.fr/pages/accueil/

3. FAIRE DE L'ÉCOLE UN LIEU PROPICE AU MOUVEMENT

L'école constitue un moyen de garantir l'accès de toutes et tous aux activités physiques et sportives et permet de lutter contre la sédentarité. En effet, les établissements scolaires offrent un environnement propice pour la mise en mouvement des élèves, dans un cadre sécurisé et offrant une diversité possible de mises en mouvement.
Le rôle de l'Ecole dans ce domaine est multiple : EPS, apprentissage en mouvement, pauses et déplacements actifs, activités interdisciplinaires, lien avec le monde sportif, etc.

Des espaces adaptés en réponse aux besoins des programmes

Au sein des établissements scolaires, plusieurs espaces sont prévus pour permettre l'acquisition des compétences motrices, méthodologiques et sociales des programmes scolaires. Ces espaces doivent répondre à certains impératifs :

Au premier degré, les élèves doivent avoir accès à minima à un **espace couvert** et une **salle polyvalente** en ce qui concerne les installations intérieures, afin de permettre d'acquérir les compétences inscrites au programme scolaire. Des **espaces d'activités non couverts** doivent également être à disposition des élèves, la **cour de récréation** peut, dans certains cas, accueillir une partie des activités physiques. A noter qu'un **espace destiné à l'éducation à la motricité** s'avère indispensable au sein des écoles maternelles. Le **transport,** si possible par des mobilités actives, des élèves d'un lieu à un autre nécessite de prendre de nombreuses précautions et de respecter des contraintes réglementaires strictes. Pour assurer la sécurité des enfants, la présence d'installations directement au sein des établissements scolaires constitue un élément de sécurité, de confort et de respect du temps d'enseignement effectif dû. En termes de dimensionnement, ces espaces ne doivent pas nécessairement correspondre *stricto sensu* aux **règles d'homologation des fédérations sportives.** En revanche, les qualités intrinsèques de ces équipements se concentrent sur :

- le **niveau d'amortissement des sols** devant être conforme aux normes tout en garantissant un confort pour la pratique des enfants en situation d'apprentissage (pour un usage scolaire ou associatif, l'absorption des chocs doit être de 25 % minimum jusqu'à 30 %, soit 6 à 9 mm d'épaisseur pour le revêtement) ;
- les **espaces de rangement** qui doivent être en nombre suffisant et de taille optimale ;
- la présence de **vestiaires** permettant aux élèves de se mettre en tenue et en condition avant et après leur temps de pratique physique et sportive ;
- l'**isolation des éventuels obstacles** avec des dispositifs adaptés (protection avec des tapis en mousse et agrès, par exemple) ;
- la potentielle **modularité des espaces dédiés** permettant, notamment, d'accueillir plusieurs groupes classes en même temps, sur des activités différenciées et garantissant des conditions de pratique et de sécurité optimales.

L'accès à une piscine ou un **espace permettant l'apprentissage de la nage** constitue un invariant pour acquérir l'**aisance aquatique** puis le ASNS : **savoir-nager en sécurité.**

Dans le premier degré

ACTIVITÉS DÉVELOPPÉES	INSTALLATIONS NÉCESSAIRES
Activités athlétiques	• Espace ouvert, stade/piste d'athlétisme, sautoir, aire de lancer
Danse, activités gymniques	• Espace couvert, salle spécialisée ou aménageable
Jeux de lutte, jeux de raquette, jeux collectifs	• Espace couvert, salle polyvalente, plateau sportif
Natation, activités aquatiques et nautiques	• Piscine, base de loisirs, lac
Activités de roule et glisse (roller, vélo)	• Espace ouvert libre, stade, city stade
Activités d'escalade	• Salle spécialisée, gymnase aménagé
Activités d'orientation	• Parc, forêt

Dans le second degré, les compétences à acquérir sont plus ciblées et nécessitent donc des **équipements sportifs diversifiés, adaptés** tout en permettant la **pratique sportive fédérale et de loisir**. Certains de ces équipements, mobilisés lors de **compétitions** ou dans le cadre des **sections sportives/excellences scolaires (SSS/SES)**, doivent respecter les **critères d'homologation édictés par les fédérations sportives.** Pour répondre aux programmes scolaires, les établissements doivent a minima disposer d'un **accès à un gymnase** (au moins 26,30 m x 48,20 m), une **salle semi-spécialisée** à vocation gymnique, danse et sport de combat, musculation (au moins 300 m²), d'**installations pour l'athlétisme et les grands jeux** (basketball, handball, etc.), de sites de pratique de pleine nature, ainsi qu'avoir la possibilité d'accéder à une **piscine**. Les **tracés au sol** offrent la possibilité de **pratiquer plusieurs sports au sein d'un même équipement**, couvert ou découvert, le rendant flexible et adaptable à plusieurs activités, tout en restant compatible avec les règles d'homologation des fédérations.

Outre leur occupation pour les activités pédagogiques sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, ces espaces peuvent servir de supports à des projets construits par les élèves ou encore à des **événements sportifs** à l'échelle de l'école ou de l'établissement.

Dans le second degré

ACTIVITÉS DÉVELOPPÉES	INSTALLATIONS NÉCESSAIRES
Activités athlétiques	• Stade/piste d'athlétisme étalonné.e avec sautoirs, aires de lancer
Activités gymniques	• Espace couvert, salle spécialisée ou aménageable
Activités physiques artistiques	• Espace couvert, salle annexe polyvalente
Activités de natation sportive	• Piscine
Activités physiques de pleine nature	• Accès à au moins un des sites : rivière, bassin, parc, forêt, structure artificielle d'escalade, piscine
Sports collectifs	• Espace couvert et extérieur, grand gymnase ou plateau
Sports de raquette ou sports de combat	• Espace couvert, salle polyvalente, grand gymnase
Activités de préparation physique et d'entretien	• Espace couvert, salle spécialisée ou aménageable, stade ou piste étalonnée, salle de musculation



Des espaces adaptés en réponse aux besoins des élèves

Le développement moteur suit un processus de maturation biologique (système nerveux) qui impose des besoins spécifiques à chaque étape de la vie.

1. De la naissance à 6 ans : le besoin de découverte et d'expérimentation
- Lien avec le langage : il a besoin que l'adulte verbalise ses actions motrices pour acquérir et stabiliser le vocabulaire lié au corps, à l'espace et au temps
- Plaisir d'agir : le besoin de jeu libre, initié par l'enfant lui-même, est primordial pour soutenir sa motivation intrinsèque et sa confiance en lui. Vers 6 ans, l'acquisition du schéma corporel se finalise.
- Motricité libre : l'enfant a besoin d'espaces où il peut expérimenter ses habiletés motrices fondamentales (courir, grimper, lancer, s'équilibrer) à son propre rythme.

De la naissance à environ 3-4 ans : le besoin de se découvrir comme sujet.
- Besoin d'autonomie motrice : durant cette phase, la mission de l'enfant est de réaliser qu'il est une personne unique capable de contrôler son propre corps. Il a besoin d'exercer sa motricité libre (ramper, grimper, marcher) à son rythme, sans être contraint dans des positions qu'il ne maîtrise pas encore.
- Besoin de sécurité affective : le mouvement est son premier mode d'expression. Pour oser explorer et prendre des risques physiques, il a besoin d'un lien d'attachement sécurisant avec l'adulte.
- Apprentissage social : c'est le passage du jeu parallèle (jouer à côté des autres) aux premiers scénarios de jeux symboliques vers 3 ans.

De 4 ans à 6 ans : le besoin de sensations et de coordination globale.
- Besoin d'exploration sensorielle : à cet âge, l'enfant éprouve un plaisir vif à expérimenter de nouvelles sensations visuelles, auditives et tactiles à travers le mouvement.
- Besoin de polyvalence : il doit mobiliser tout son corps (courir, sauter, danser, pédaler) pour affiner la dissociation de ses membres et son tonus musculaire.

Pour toutes les préconisations relatives à ces espaces spécifiques, se référer aux fiches espaces des guides disponibles sur https://batiscolaire.education.gouv.fr/

2. De 7 à 1 ans : le besoin de consolidation et de coopération
- Polyvalence motrice : l'enfant a besoin de diversifier ses expériences pour consolider ses acquis. C'est une période de grande réceptivité aux apprentissages techniques (gestes sportifs précis).
- Ouverture sociale : Le mouvement devient un support pour la relation à l'autre. L'enfant éprouve le besoin de participer à des jeux de groupe structurés et de collaborer avec ses pairs.
- Abstraction : vers 7-9 ans, il acquiert la capacité de se représenter mentalement son corps, ce qui facilite le passage vers des apprentissages plus conceptuels et techniques.

3. De 12 à 18 ans : le besoin d'autonomie et de maintien du capital santé
- Spécialisation : l'adolescent a besoin de s'investir dans des habiletés motrices plus complexes et spécialisées, souvent liées à des pratiques sportives sociales.
- Lutte contre la sédentarité : face à l'attrait des écrans, l'adolescent a un besoin critique de rompre les périodes de position assise prolongée pour préserver son capital santé sur le long terme.
- Leviers sociaux : à l'adolescence, le mouvement est fortement lié au besoin d'appartenance au groupe de pairs. Le plaisir et l'influence sociale sont les moteurs principaux de l'engagement.

En répondant à ce besoin vital de mouvement, l'espace scolaire ne soutient pas seulement la santé physique, mais garantit également le bien-être psychique et la réussite des apprentissages intellectuels de l'élève.

3. De 12 à 18 ans : le besoin d'autonomie et de maintien du capital santé
- Spécialisation : l'adolescent a besoin de s'investir dans des habiletés motrices plus complexes et spécialisées, souvent liées à des pratiques sportives sociales.
- Lutte contre la sédentarité : face à l'attrait des écrans, l'adolescent a un besoin critique de rompre les périodes de position assise prolongée pour préserver son capital santé sur le long terme.
- Leviers sociaux : À l'adolescence, le mouvement est fortement lié au besoin d'appartenance au groupe de pairs. Le plaisir et l'influence sociale sont les moteurs principaux de l'engagement.

Ouverture des installations sportives des écoles et établissements en dehors du temps scolaire

De façon à optimiser l'usage des équipements sportifs du territoire, l'Etat préconise désormais que les installations sportives des établissements scolaires puissent être utilisées en dehors des temps scolaires.
Ainsi, **la loi 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France** et son décret d'application n° 2023-442 du 5 juin 2023 indique qu'il est désormais obligatoire **d'aménager un accès indépendant aux installations sportives des établissements scolaires** dans les cas suivants :

- Lorsque les équipements sportifs font l'objet **d'une construction ou d'une « rénovation importante ».** Sont considérés comme importants les **travaux de renforcement ou de remplacement d'éléments porteurs** concourant à la stabilité ou à la solidité du bâtiment et les **travaux de remplacement du mur ou de la clôture d'enceinte** des équipements sportifs non couverts ;
- Lorsque le **coût d'aménagement de l'accès indépendant** est **inférieur à 5 % du coût total estimé des travaux** à la date de la décision d'engager les travaux.

En dehors de la mise en place d'un accès indépendant, il est souhaité que des conventionnements (intégrant le gardiennage et nettoyage lorsque cela est nécessaire) soient établis avec les partenaires locaux (collectivités territoriales et associations), afin d'encadrer cette optimisation de l'occupation des équipements et installations sportives.

Des aménagements simples pour susciter le mouvement

L'activité physique régulière joue un rôle important dans le développement des élèves : augmentation du bien-être physique et psychique, diminution des perturbations pendant les enseignements, meilleure posture et meilleure concentration. Mais avec la sédentarisation croissante de la société, on constate aujourd'hui que 73 % des jeunes de 11 à 17 ans n'atteignent pas les recommandations de 60 minutes d'activité physique préconisées par jour, avec des disparités entre les sexes au détriment des filles. Toute incitation au mouvement est donc bienvenue, a fortiori dans le cadre scolaire et dès le plus jeune âge de façon à installer des habitus.

Des aménagements simples au sein des établissements peuvent offrir une pluralité de mise en mouvement : installations sportives dans les cours de récréation, réorganisation des salles de classe permettant une mise en mouvement aisée, installation de parcours sportifs et sensoriels dans les couloirs, etc.





Faciliter la venue dans les établissements scolaires et les déplacements scolaires en modes actifs va également en ce sens. La mise à disposition des élèves de vélos ou trottinettes et d'espaces de stationnement sécurisés en s'appuyant sur les cheminements piétons et cyclables existants permettent le développement des pratiques de façon sécurisée.

Ces solutions sont décrites dans les pages suivantes.

> « Pour les enfants et les jeunes gens, l'activité physique englobe notamment le jeu, les sports, les déplacements, les tâches quotidiennes, les activités récréatives, l'éducation physique ou l'exercice planifié, dans le contexte familial, scolaire ou communautaire. »
>
> Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

[1]Source : 2020, Les chiffres clés sur l'inactivité physique et la sédentarité en France, ONAPS Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité. Disponible sur : https://onaps.fr/les-chiffres-cles/ (consulté le 03/08/2023)

4. LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE

Origine du projet

0

Carine, directrice d'école, reçoit un appel de la commune qui lui propose de mettre à disposition des éducateurs sportifs spécialisés en sport de glisse pour initier ses élèves de CM1 et CM2

Cette année, Stéphane, enseignant d'EPS au lycée, aimerait mobiliser ses élèves autour de la thématique des JO.

1 Identifier les attentes

Carine et Stéphane mènent quelques entretiens auprès d'enseignants. Stéphane prend l'attache d'Olivier, le responsable des sports au sein de la colllectivité pour identifier les associations et équipements mobilisables dans le cadre du projet.

2 Diagnostiquer l'existant

Voir page 22

Pourvus de leur grille d'évaluation, Carine et Stéphane parcourent leur établissement pour établir un état des lieux des installations existantes, supports des possibles. Ils interrogent aussi des élèves.

3 Mobiliser une équipe

Voir page 24.

Carine rencontre Lætitia, éducatrice au sein de l'association que lui a désigné Stéphane. Elle lui propose de venir sur les pauses méridiennes deux fois par semaine pour animer des ateliers. Elles imaginent investir le plateau multisports attenant à l'école pour ne pas occuper la cour de récréation. Elles contactent alors Marc, au service patrimoine de la collectivité, car Laetitia a besoin de stocker du matériel encombrant au sein de l'école (des trottinettes, notamment).

Stéphane mobilise ses collègues en EPS et d'autres enseignants intéressés pour travailler sur le projet. Ils décident d'organiser un challenge sportif dans la cour du lycée. Certains d'entre eux se proposent pour organiser une réflexion avec leurs élèves sur le projet, et même au-delà, sur un réaménagement partiel de la cour.

4 Calibrer les objectifs
Définir le plan d'actions
Impliquer les usagers

Voir page 25

Face à l'enthousiasme des équipes et aux remontées du travail réalisé avec les élèves, Stéphane organise la venue de sportifs de haut niveau dans l'établissement et contacte Loïc, responsable du patrimoine à la Région. Ils réfléchissent ensemble au budget et au calendrier de l'opération. Ils présentent ensemble le projet à la communauté.

Marc fait remonter les besoins aux élus, qui décident d'adjoindre au plateau multisports une zone de glisse urbaine. Carine et Marc animent quelques ateliers avec les élèves en présence de Lætitia pour tester des pistes d'aménagements. Marc stabilise le budget de l'opération. Le conseil municipal approuve le projet et son financement.

5 Réaliser le plan d'actions
Impliquer les usagers

Voir page 25 et 26

Dix jours avant la rentrée de septembre, Carine et Lætitia découvrent les modules qui ont été installées à côté du plateau multisports pour former le parc de glisse urbaine. Laetitia informe l'équipe enseignante du projet et lance les inscriptions sur ses ateliers. Le succès est au rendez-vous.

Après le grand challenge qui a rassemblé toutes les classes du lycée, les travaux s'engagent au cours des vacances d'été, supervisés par Loïc. A la rentrée, les élèves et leurs enseignants s'approprient la nouvelle cour où ont été installés des barres de traction et un vélo permettant de recharger les téléphones et ordinateurs portables. Stéphane organise de petits ateliers sur les pauses méridiennes pour cadrer le bon usage de ces nouvelles installations.

6 Évaluer l'impact du projet

Voir page 27

A la rentrée suivante, Carine et Stéphane sollicitent à nouveau les équipes et les élèves pour évaluer l'impact et la pérennité des projets.

2 Diagnostiquer l'existant

En amont d'une intervention sur le bâti, la contextualisation de l'établissement scolaire est nécessaire. L'identification des ressources du territoire ouvre sur la possibilité de liens et d'échanges entre l'École et son territoire. La présence d'équipements alentour aura potentiellement une influence sur les projets à développer. Doivent être recensés : les espaces naturels, les terrains extérieurs et plateaux sportifs en libre accès, les gymnases, les piscines, les stades et les autres équipements spécifiques dédiés aux pratiques sportives, en gardant à l'esprit que les installations et équipements sportifs en libre accès devront être réservés pour les écoles et établissements scolaires afin d'accueillir des pratiques sportives scolaires sur des créneaux spécifiques.

De même, l'évaluation des espaces existants et mobilisés au sein de l'établissement dans le cadre d'activités physiques est nécessaire.

Fiche : Comment contrôler une installation sportive ?

Le caractère particulier des équipements et matériels pour l'EPS et leur localisation souvent extérieure à l'établissement peuvent rendre leur gestion délicate. Les enseignants doivent veiller à ce que les équipements et matériels restent en bon état et signaler par écrit toute anomalie. Suivant les cas, le signalement doit être effectué auprès du chef d'établissement ou des responsables sport et/ou patrimoine au sein des collectivités propriétaires. La neutralisation du matériel peut dans certains cas être nécessaire avant l'intervention pour réparation ou remplacement.

Le tableau ci-dessous présente, par typologies d'équipements, les éléments à observer et les problèmes qui peuvent être constatés. Pour chacun des éléments, il est préconisé que l'enseignant effectue un contrôle visuel et/ou manuel.

NATURE DES ÉQUIPEMENTS	ELÉMENTS À OBSERVER*	ANOMALIES
Contrôle réglementé		
Cages de but de football, de handball, de hockey (en salle et en extérieur) et de rugby *(Normes NF S52-409 et NF S52-400)*	Ensemble d'une cage de but fixe	Instabilité et/ou déplacement
	Assemblages des montants et des porte-filets	Jeu entre les éléments ou les liaisons
	Revêtements (peinture, ...)	Corrosion
	Stabilité des cages mobiles	
	Petits éléments des cages mobiles (crochets, éléments de fixation de filet, ...)	Éléments dégradés
Buts de basket-ball *(Normes NF S52-409 et NF S52-400)*	Poteau(x), structure	Instabilité, déplacement, ébranlement, dégradation structurelle
	Panneau	
	Fixation au sol	Corrosion en surface et en profondeur
	Revêtements (peinture, ...)	
Equipements de protection individuelle sport et loisirs (escalade, alpinisme, spéléologie et activités utilisant les mêmes techniques et équipements) *(Norme NF S72-701)*	Cordes	Absence de l'un des 2 marquages : type/longueur • Ame et gaine non solidaires aux extrémités • Ame de la corde apparente non élasticité (même ponctuelle)

NATURE DES ÉQUIPEMENTS	ELÉMENTS À OBSERVER*	ANOMALIES
Contrôle non réglementé (au regard des notices du fabricant)		
Murs d'escalade (structure artificielle d'escalade - SAE) **Pour l'escalade non-encordée, une ligne de démarcation à 3m du sol doit être matérialisée** *(NF EN 12572)*	Structure	Altération de surface
	Point d'assurage, prises	Fissures / déformations / fractures Fixations desserrées
	Blocs ou salles de pans	Jeu entre les différents éléments constitutifs Risque d'instabilité générale
Matériels de réception SAE **Escalade avec points d'assurage** *(NF P 90-312)* **Pour le bloc ou pan** *(NF P 90-311)*	Surface amortissante Pour une polyvalence de pratiques (bloc, grimpe avec cordes), préconiser des tapis de réception de 20 cm en bi-densité	• Mauvais dimensionnement de la zone de réception • Absence de caractère jointe, arrachement, déchirure, trous
Sols sportifs	Surface Pour un usage scolaire et associatif, l'absorption des chocs préconisée est de 25% minimum jusqu'à 30, soit 6 à 9 mm d'épaisseur	• Discontinuité, arrachement, déchirure, trous • Déformations, craquelures, trous
Agrès de gymnastique **Poutre** *(NF EN 12432),* **Cheval et table de saut** *(NF EN 12196),* **Plinthe** *(NF EN 916),* **Barres fixes** *(NF EN 12197),* **Barres parallèles et asymétriques** *(NF EN 915),* **Anneaux** *(NF EN 12655)*	Supports et solidité des liaisons	Instabilité et/ou déplacement, ébranlement
	Câbles, système d'ancrage et fixations	
	Système de réglage (hauteur, largeur)	Difficultés serrage / verrouillage
	Surface	Usure Pour les barres et anneaux : aspérités, fissures, fractures, échardes
Tremplin, mini-trampoline, trampoline *(NF EN 13219)*	Pièтements	Instabilité
	Ressorts, élastiques	Absence, déformation, rupture
	Surface	Déchirure, usure importante de la toile
	Système de protection	
Espaliers *(NF EN 12346)*	Fixation au mur, emboîtement des barreaux, état des barreaux	Fissures, fentes
Rails à agrès *(NF EN 12655 et NF S 52400)*	Etat des cordes, présence et état de la butée d'arrêt	Usure des anneaux de suspension et des rails
Tapis, matelas *(NF EN 12503)*	Housse de surface (toile, enduit)	Déchirure, trous, coutures décousues, hygiène, propreté
	Forme, planéité, épaisseur, densité Déformation	Talonnement, cuvette de déformation, diminution de l'amortissement, sensation de contact avec le sol
	Système d'assemblage	Discontinuité, déchirure
Poteaux et filets de volley-ball *(NF EN 1271)*	Montants	Fixations au sol, ancrages défaillants
	Poteaux permanents en extérieur	Corrosion en surface et en profondeur
	Système de réglage en hauteur	• Difficulté de verrouillage • Câble usé, effiloché
	Système de réglage de la tension du câble	

* En plus des contrôles périodiques visuels, il existe un certain nombre de contrôles obligatoires spécifiques à certains équipements sportifs, qui doivent être consignés dans un registre. Ce registre fait partie de ceux qu'il est obligatoire de tenir.

3 Mobiliser une équipe

Pour porter le projet le temps de sa conception, puis de sa réalisation et s'assurer de la pérennité de son entretien, il est nécessaire de **constituer une équipe sous forme de groupe projet**. Celui-ci peut rassembler :

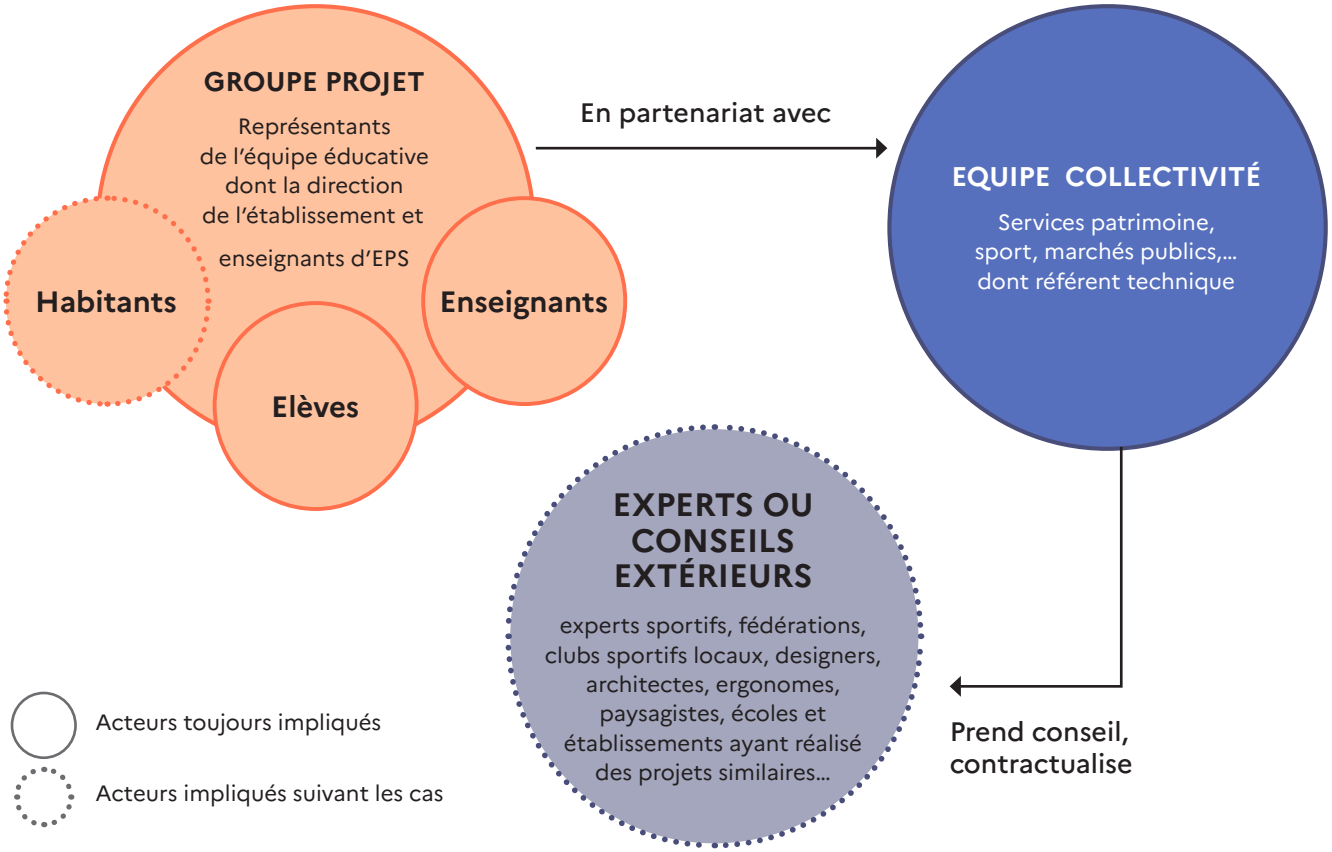
- **le directeur d'école ou le chef d'établissement**
- **quelques membres de la communauté éducative :** enseignants dont en premier lieu les enseignants, notamment les professeurs d'EPS, animateurs périscolaires, adjoints gestionnaires, personnels vie scolaire, agents territoriaux dont ATSEM...

En sus de ce groupe de travail, mobilisé en amont de l'émergence du projet, il est conseillé de mobiliser des usagers. Ainsi peuvent être sollicités ponctuellement ou en continu :

- **les élèves** ou leurs représentants
- **les parents et les habitants** ou leurs représentants.
- les **associations sportives** susceptibles d'utiliser les équipements.

Les techniciens et experts des collectivités : services des sports, patrimoine, urbanisme, marchés publics... Ces agents de la collectivité sont susceptibles d'apporter les éléments de diagnostics nécessaires pour valider des éléments de faisabilité du projet sur les sujets de structure, de sécurité, de nature des revêtements, etc. et s'impliquer dans la réalisation de celui-ci.

Ponctuellement, ces techniciens peuvent faire appel à **des experts ou prestataires extérieurs** pour accompagner la démarche de projet ou solliciter un avis.



4 5 Impliquer les usagers

POURQUOI MOBILISER LES USAGERS ?

Placer les usagers et utilisateurs au centre de projets de développement des pratiques physiques et sportives au sein et autour de l'Ecole permet d'interroger les objectifs et solutions avancées tout au long du processus de projet, mais aussi de le pérenniser. Une démarche collaborative élargie favorise :

LE PORTAGE COLLECTIF DU PROJET

permettant de concevoir l'espace comme « un bien commun » au service d'une communauté

UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE LA DIVERSITÉ DES ATTENTES

dont en premier lieu celles des usagers et utilisateurs, de façon à co-construire des solutions adaptées

UNE APPROPRIATION DES AMÉNAGEMENTS À LA FIN DU PROJET

de façon à garantir leur pérennité, chacun étant sensibilisé à travers la démarche aux conditions d'utilisation et à l'entretien des aménagements réalisés

IMPLIQUER LES ÉLÈVES

Dans un projet relatif à la pratique sportive et au mouvement, l'implication des élèves est indispensable, dans la mesure où elle renforce l'appétence de tous pour les activités physiques et sportives.
Le questionnement des élèves permet de **mieux appréhender leurs besoins** et d'en tenir compte, et ce d'autant plus que ces aménagements s'adressent autant à un public éloigné de la pratique sportive qu'à des élèves déjà sportifs.
La participation des élèves peut s'envisager à différents niveaux avec un encadrement adéquat : étude du besoin, définition du **fonctionnement et de la gestion** de l'espace, de ses zones d'usage et des règles collectives, choix du **matériel ou du mobilier à déployer**, chantier d'installation ou pose de signalétique d'usage et marquages au sol.

LA TRANSPARENCE, RÈGLE INCONTOURNABLE DE LA CONCERTATION

Une communication très claire et fluide constitue un facteur clef de réussite d'un processus de concertation. En premier lieu, les règles du jeu de la concertation doivent être très clairement exprimées. Elles définissent :

- **les questions posées,**
- **le calendrier du projet et son articulation avec les actions de concertation,**
- **les circuits de décision,**
- **les modalités de restitution des résultats.**

LES OUTILS DE LA CONCERTATION

Le panel des outils de concertation à disposition est large et ne cesse de s'étoffer. Or, leur mobilisation ne peut pas se faire de manière indifférenciée ; il s'agit de choisir l'outil le plus en phase avec les besoins de la démarche souhaitée. Certains d'entre eux peuvent néanmoins être listés :

OUTIL	MODALITÉ	PUBLIC VISÉ	QUAND ?
ENTRETIEN	Les entretiens les plus approfondis sont semi-directifs voire non directifs, et sont menés hors du cadre d'observation. Individuels ou collectifs, ils peuvent durer plus d'une heure. Ils servent à évaluer les attentes et objectifs. Des entretiens à la volée peuvent être réalisés en appui d'un diagnostic pour étayer une vision partagée.	• Équipe éducative • Référent culture • Élus et techniciens de la collectivité • Associations	1 **Évaluer les attentes** 2 **Diagnostiquer** 4 5 **Impliquer les usagers** 6 **Évaluer**
QUESTIONNAIRE	Ouverts ou fermés, des questionnaires peuvent être montés à différents moments du projet (diagnostic, construction de solutions, évaluation) et administrés en présentiel ou sur support en ligne.	• Équipe éducative • Élèves • Associations	2 **Diagnostiquer** 4 5 **Impliquer les usagers** 6 **Évaluer**
ATELIER DE TRAVAIL	D'une jauge de maximum 10 personnes, l'atelier de travail permet de co-construire les solutions à mettre en œuvre dans le cadre du projet. Il peut s'appuyer sur des supports élaborés ad hoc en fonction des questions posées.	• Équipe éducative • Élèves • Habitants • Élus et techniciens de la collectivité • Professionnels et partenaires impliqués	4 **Définir le plan d'actions** 4 5 **Impliquer les usagers**
RÉUNION COLLECTIVE	La réunion collective permet de rassembler un effectif de plus de 25 personnes. Suivant les phases du projet, elle permet d'informer, de présenter des résultats, voire de travailler ou d'approfondir des points en débat.	• Équipe éducative • Élèves • Habitants • Élus et techniciens de la collectivité • Professionnels et partenaires impliqués	1 **Évaluer les attentes** 2 **Diagnostiquer** 4 5 **Impliquer les usagers** 6 **Évaluer**
EXPOSITION	L'exposition a pour objectif majeur de communiquer et d'informer sur le projet. Enrichie de dispositifs d'annotations ou d'un livre d'or, elle est susceptible de donner lieu à une prise d'avis complémentaire. Elle peut également mettre en avant le retour d'expériences d'autres écoles et établissements scolaires.	• Équipe éducative • Élèves • Habitants	2 **Diagnostiquer** 4 **Impliquer les usagers**
PROTOTYPAGE	Avant de réaliser un aménagement définitif, des essais peuvent être réalisés et testés auprès d'usagers. Ces essais peuvent prendre la forme de dessins au sol, de structures provisoires, de jeux de rôles, etc.	• Équipe éducative • Élèves • Associations ou autres intervenants	5 **Réaliser le plan d'actions**

6 Évaluer l'impact du projet

Une fois les aménagements réalisés et à partir de 12 mois après leur mise en service, il est nécessaire de **mesurer les avancées en termes d'appropriation des élèves et de développement de leurs pratiques sportives.** Pour évaluer la pertinence des actions réalisées, les critères suivants peuvent être analysés :

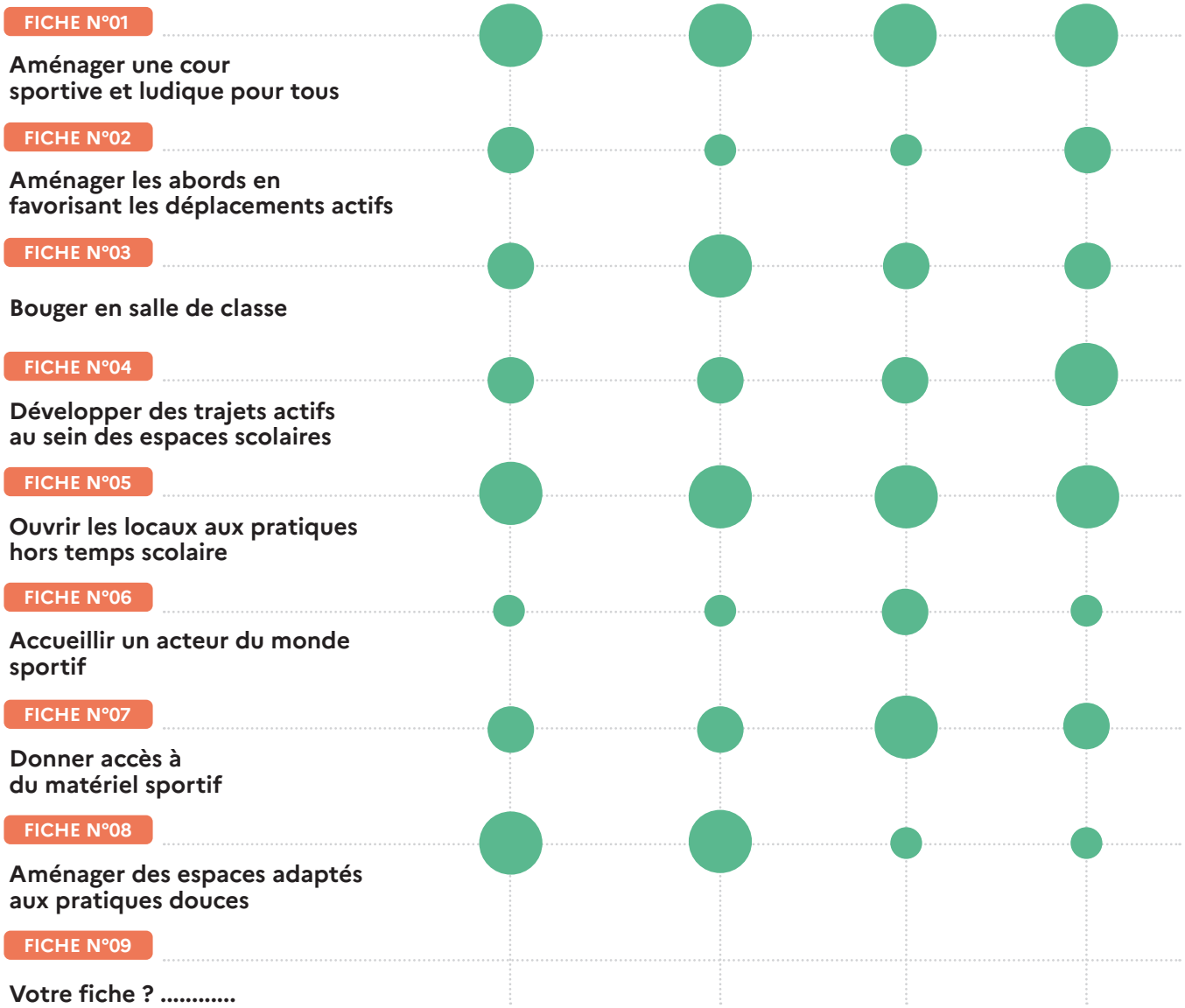
CE QUE J'OBSERVE	LES CRITÈRES D'ÉVALUATION	COMMENTAIRES
Fonctionnalité des installations et aménagements	• Fluidité de circulation (élèves, enseignants, autres personnels) • Facilité de gestion du matériel (rapidité de déploiement, rangement adapté…) • Amélioration des conditions de mise en place des programmes disciplinaires	
Utilisation pédagogique	• Accroche accrue des élèves les plus éloignés de la pratique sportive et augmentation des inscriptions de ces élèves à l'association sportive au-delà de 30% → **élevé** • Utilisation par l'équipe éducative hors enseignants spécialisés tous les jours / plusieurs fois par semaine → **élevé** • Utilisation par l'équipe éducative une fois par semaine → **intermédiaire** • Utilisation par l'équipe éducative rarement / jamais → **faible**	
Utilisation autonome	• Développement des groupes, clubs et associations d'élèves en vue de pratiques sportives hors temps scolaire → **élevé** • Utilisation par des élèves tous les jours / plusieurs fois par semaine, voire en dehors des temps scolaires (vacances, par exemple) → **élevé** • Utilisation par des élèves une fois par semaine → **intermédiaire** • Utilisation par des élèves rarement / jamais → **faible**	
Investissement du groupe projet après un an	• Groupe investi (professeurs, animateurs, élèves) dans la présentation, entretien et/ou gestion des dispositifs → **élevé** • Groupe d'adultes investi (professeurs, animateurs) dans la présentation, entretien et/ou gestion des dispositifs → **intermédiaire** • Suivi de projet limité : peu d'investissement dans la présentation, l'entretien et/ou la gestion des dispositifs → **faible**	

7 Définir le plan d'actions





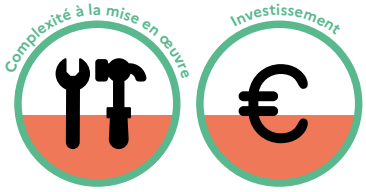
Exemples d'actions aux usagers



Développement du corps	Bénéfice pour la réussite scolaire	Respect de l'autre	Appréhension de l'espace
+++	+++	+++	+++

FICHE N°01

Aménager une cour sportive et ludique pour tous



Les cours de récréation permettent aux élèves de se dépenser, se socialiser, se détendre ou se reposer en plein air. Elles constituent également un prolongement des espaces d'apprentissage. Des espaces distincts peuvent cohabiter.

La cour de récréation structurée autour du seul terrain de sport risque d'entraîner la monopolisation d'une grande partie de l'emprise par un petit groupe d'élèves. Néanmoins le terrain de sport doit être préservé pour l'enseignement obligatoire de l'EPS, la présence d'un espace libre de tout obstacle permettant des jeux de course et de ballons.

La création de zones différentes associée à un choix judicieux de mobilier, d'installations inclusives et de matériel permet de favoriser des activités incitant tous les élèves à bouger, petits et grands, filles et garçons, enfants calmes et énergiques... A titre d'exemple, peuvent être prévus des espaces pour faire classe en extérieur, un jardin pédagogique, un espace de détente, des barres de traction, des inscriptions au sol, des jeux de société «grandeur nature», des parcours sensoriels, des structures en bois, une scène, un espace constitué de petites bosses sur lequel jouer et courir, des cages de but mobiles, des quilles, échasses, briques géantes, etc.

LOCALISATION : cour de récréation.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

Il est conseillé de mobiliser les usagers (élèves, enseignants, équipes éducatives et agents municipaux, parents) au cours des différentes étapes sous la forme d'ateliers de co-création.

- **Une sensibilisation** afin de définir des enjeux partagés avec l'équipe pédagogique.
- **Un diagnostic** de façon à comprendre ce qui fonctionne, dysfonctionne, les atouts et les freins, etc.
- **Des préconisations** où chacun exprime ses attentes et ses intentions.
- **Un suivi** permettant de vérifier que les éléments de diagnostics et de préconisations sont présents.
- **Une évaluation** permettant de vérifier que les objectifs ont été atteints.

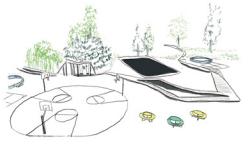
MODALITÉS D'UTILISATION

- Utilisation de la cour comme un espace d'apprentissage à part entière : classe à ciel ouvert, espace de pratique pour certaines disciplines du cours d'EPS - à condition d'un dimensionnement suffisant, de traçages permanents et sans obstacles pour permettre les apprentissages en EPS.
- Utilisation pour le loisir et la détente pendant la pause du matin, du midi ou de l''après-midi.
- Utilisation par le périscolaire.
- Ouverture de la cour en dehors des temps scolaires aux enfants et jeunes du quartier ?
 - Sur les temps de récréation et périscolaires, certains matériels peuvent être accessibles librement ou de manière encadrée.
 - Installation d'équipements pérennes appropriables par tous. Communication claire et compréhensible par les élèves quant à l'utilisation des équipements et matériels mis à disposition.

FOCUS

Une cour de récréation favorisant le jeu, le mouvement et la motricité

Création d'une boucle en bois dans une cour de récréation allant jusqu'aux équipements sportifs et permettant également une classe à ciel ouvert avec la création d'un salon extérieur. S'y adossent terrains de jeux, structures en bois, bancs suspendus, maison dans les arbres, parc de glisse urbaine..., favorables à l'activité physique des élèves. La cour permet aux élèves de se détendre, de courir, de glisser, de grimper... Différentes zones sont présentes offrant diverses manières d'être actif, avec notamment des exercices plus doux, des zones plus délimitées pour les élèves plus réservés, etc.



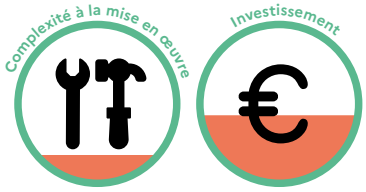
POINTS DE VIGILANCE

- Être attentif à l'entretien des différents espaces, ainsi qu'au ratio entre désimperméabilisation et espaces sportifs imperméabilisés.
- Choisir du matériel robuste et résistant aux intempéries.
- Intégrer des espaces de stockage à proximité pour ranger le matériel proposé.
- Offrir des espaces diversifiés aux élèves tout en permettant une surveillance aisée.
- Prévoir un renouvellement régulier des équipements en fonction ds saisons (un espace bibliothèque peut être aménagé dans la cour au printemps, plus difficilement en hiver), des projets, des besoins identifiés

Développement du corps	Bénéfice pour la réussite scolaire	Respect de l'autre	Appréhension de l'espace
+++	+		++

FICHE N°02

Aménager les abords en favorisant les déplacements actifs



Les abords de l'école sont au centre de nombreux enjeux environnementaux, sécuritaires, sanitaires, pédagogiques, de qualité de vie et de bien-être. Ils constituent le lien entre les espaces scolaires et les espaces publics : espaces de jeux, lieux d'apprentissage du vélo, etc. Leur aménagement favorise le développement des mobilités actives pour les trajets domicile-école ou pour les sorties extra-scolaires; il accompagne également l'acquisition de compétences en EPS (orientation, maniabilité VTT...). Des parvis sécurisés, spacieux, offrant de la place aux modes actifs (marche, vélo) et leurs espaces de stationnement participent à développer différentes pratiques de déplacement et de loisirs.

LOCALISATION : parvis, abords de l'école ou établissement, espaces extérieurs, voies d'accès aux équipements sportifs extérieurs à l'enceinte scolaire.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Dialoguer avec la collectivité territoriale de rattachement de l'établissement et celle en charge de la voirie pour co-construire le projet de parvis sécurisé et accueillant pour les modes de déplacement actifs.
- Mobiliser les financements à disposition : plans stratégiques, financements privés (fondations)...
- Fermer temporairement une rue pendant les horaires d'entrée et de sortie scolaires tout en communiquant auprès des parents et enseignants sur les motivations de cette démarche.

RESSOURCES À DISPOSITION

Dispositifs existants :

- Programme mobiscol : la rue scolaire et/ou la vélo rue, le métro piéton ou itinéraire piéton sur le principe du pédibus.
- Challenge de l'éco-mobilité scolaire.
- Mise en oeuvre du Plan de Déplacements des Etablissements Scolaires (PDES).

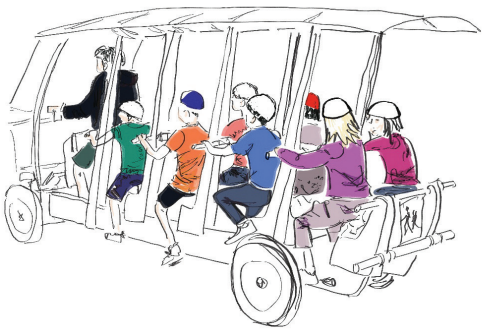
Outils :

- Le portail national de l'écomobilité scolaire, catalogue des aménagements dans le cadre d'un Plan de déplacement établissement scolaire.
- CEREMA, Agir pour des abords d'écoles sûrs et accueillants, 23 mars 2021.

FOCUS

Le vélobus pour pédaler tous ensemble

Il s'agit d'un transport collectif et collaboratif conçu pour 8 places enfants et un chauffeur où tous les passagers sont amenés à pédaler. Il a vocation à déposer les enfants dans un rayon de quelques kilomètres autour de l'école tout en les sensibilisant à la pratique du vélo. Il peut également être utilisé pour les déplacements extra-scolaires et scolaires. Ce transport, considéré comme un vélo, peut emprunter les pistes cyclables et les voies vertes.



POINTS DE VIGILANCE

- Il est recommandé de s'accompagner de partenariats et programmes pour développer les pratiques de mobilité active, notamment dans le cadre des activités extra-scolaires ou hors de l'établissement.

Développement du corps	Bénéfice pour la réussite scolaire	Respect de l'autre	Appréhension de l'espace
++	+++	++	++

FICHE N°03

Bouger en salle de classe



Le mouvement à l'école ne s'exerce pas seulement lors des cours d'EPS, les pratiques de l'association sportive scolaire ou les récréations. De nombreuses recherches indiquent l'importance du mouvement dans l'apprentissage (concentration, mémorisation...). L'aménagement classique des salles de classe en rangs de tables permet difficilement cette mise en mouvement. Plusieurs options sont envisageables pour faciliter le mouvement : repenser la disposition de la salle de classe, adapter le mobilier (notamment les assises), rendre les espaces flexibles, proposer de nouvelles modalités pédagogiques...

LOCALISATION : salle de classe, salle de cours.

PROPOSITION DE MISE EN ŒUVRE

Des salles de classe **adaptables** comprenant :

- Du mobilier facilement déplaçable permettant une modularité de l'espace et offrant plusieurs places de travail : regroupement des tables en forme d'ilots, en U, etc.
- Un espace libre pour permettre aux élèves de se mouvoir entre deux leçons sans sortir de la classe.
- Un espace de stockage de matériel pour les pauses actives (voir focus)
- Des assises diversifiées : tabourets pivotants, chaises ballons, etc.
- La multiplication des surfaces d'écriture (mur d'écriture, tableaux sur roulettes, surfaces d'écritures intégrées aux meubles).
- Varier les lieux d'enseignements : classe flexible, classes partagées à thème, classe en extérieur, CDI, hall, etc.

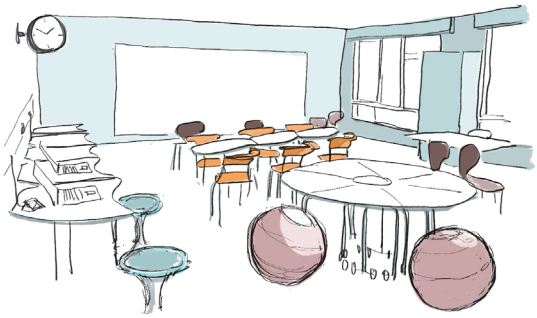
MODALITÉS D'ORGANISATION

- Entre les sessions de récréation ou lors de cours de longue durée. En fonction des besoins identifiés, quand l'attention collective baisse, quand la remobilisation est nécessaire.
- A l'initiative de l'enseignants ou des élèves.
- S'appuyer sur les intercours pour en faire des pauses actives ludiques : réflexion sur les cheminements, disposition de salles différente selon les enseignements permettant différentes postures.

FOCUS

Des pauses actives

Il s'agit de courtes sessions d'activité physique d'intensité modérée à soutenue, réalisées dans la salle de classe. Elles durent entre 5 et 15 minutes. Elles peuvent prendre diverses modalités : exercices de type fitness ou aérobique, mimes, chorégraphie, jeux actifs, etc.



Des salles partagées par plusieurs classes

Le principe de zonage de la classe flexible peut être étendu à plusieurs salles de classes contiguës. En autonomie guidée par les enseignants, les élèves peuvent circuler entre ces différentes salles qui proposent des activités de développement de compétences différentes. Les zones de circulation peuvent également être exploitées, tout en conservant la liberté de déplacement des élèves et le dégagement des cheminements d'évacuation.

POINTS DE VIGILANCE

- Des sessions de formation et de communication peuvent accompagner la mise en place d'un tel dispositif au sein d'un établissement.
- Veiller à ce que le matériel choisi réponde à un besoin pédagogique, qui soit fonctionnel et pratique en ayant une attention sur les nuisances sonores que peuvent apporter certains mobiliers.
- Un espace de stockage du mobilier est à prévoir au sein de la salle de classe pour accueillir du mobilier diversifié.
- Bouger en classe ne remplace pas une vraie séquence d'EPS.

Développement du corps	Bénéfice pour la réussite scolaire	Respect de l'autre	Appréhension de l'espace
++	++	++	+++

FICHE N°04

Développer des trajets actifs au sein des espaces scolaires



Les élèves empruntent les couloirs de l'établissement pour aller d'une classe à l'autre, sortir en récréation , aller déjeuner.... Afin de faire de ce déplacement un moment actif et ludique, diverses options peuvent être mises en place s'appuyant sur une signalétique particulière, des messages positionnés sur les murs ou les escaliers, le choix d'une musique lors des intercours invitant les élèves à bouger, des espaces de rangements alvéolés proposant matériel (jeux, équipements sportifs) sous la surveillance du personnel.

LOCALISATION : hall, préau, couloirs.

PROPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE

- La mise en place d'une signalétique colorée, comprenant parcours de jeux, inscriptions aux murs ou sur les contre-marches, etc.
- L'installation d'un parcours sensoriel.
- L'installation d'affiches présentant des mouvements propices à la détente du corps entre deux cours.
- La mise en place d'une sonnerie musicale invitant au mouvement.
- L'installation des casiers en dehors des espaces de circulation pour libérer l'espace et inciter au déplacement.

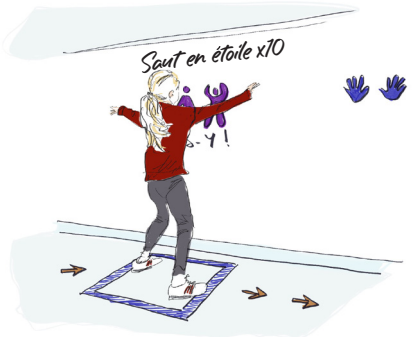
POINTS DE VIGILANCE

- Les dispositifs mis en place doivent pouvoir être utilisés sans nécessité de surveillance, notamment lors des intercours.
- Pour un bon fonctionnement, les circulations doivent être libérées des vestiaires/casiers, qui devront être reportés dans d'autres locaux.
- Un espace de circulation ouvert peut être source de nuisances sonores. Sols souples, faux-plafonds, toile tendue en toiture permettent de diminuer ces nuisances.
- Veiller à conserver la plus grande fluidité possible dans les couloirs étroits.
- Éviter la mise à disposition de petit matériel pouvant servir de projectiles.

FOCUS

La rue d'apprentissage

Les espaces de circulation deviennent des lieux d'apprentissage qui prolongent la salle de cours : ils disposent de dimensions généreuses pour accueillir des activités variées (travail, détente, alvéoles de rangement). La rue d'apprentissage est plus lumineuse et connectée aux autres espaces et niveaux par des gradins, rampes qui peuvent également servir d'appui pour des activités de découverte, expérimentation et apprentissage. Support d'activité physique à part entière, la rue d'apprentissage et ses murs interactifs peuvent nécessiter la proximité de vestiaires.



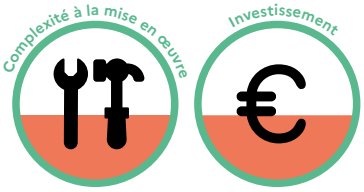
MODALITÉS D'UTILISATION

- Pendant les intercours ou les récréations.
- Sur les temps scolaires, possibilité pour les enseignants de s'appuyer sur ces dispositifs dans le cadre de leur enseignement.
- Hors des temps scolaires, accès libre pendant le périscolaire sous condition de surveillance par un animateur ou surveillant.
- Les travaux sur le design actif peuvent nourrir ce type d'aménagement et son usage adéquat.

Développement du corps	Bénéfice pour la réussite scolaire	Respect de l'autre	Appréhension de l'espace
+++	+++	+++	+++

FICHE N°05

Ouvrir les locaux aux pratiques hors temps scolaire



Les équipements sportifs présents dans l'enceinte des établissements scolaires peuvent s'ouvrir aux associations sportives en dehors des temps scolaires sous condition de conventionnement. Elles ont ainsi accès aux salles de pratique, aux vestiaires et sanitaires. L'ouverture des équipements sportifs scolaires permet une meilleure rationalisation des installations sportives au niveau local en répondant aux besoins des associations sportives locales, et d'envisager un entretien des équipements partagé avec la municipalité. Cela participe également à la valorisation du sport auprès des élèves. L'équipement sportif étant dans l'enceinte de l'école, l'élève peut y accéder directement après les cours, supprimant la contrainte des déplacements.

LOCALISATION : espaces sportifs situés dans l'enceinte des établissements scolaires.

PROPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE

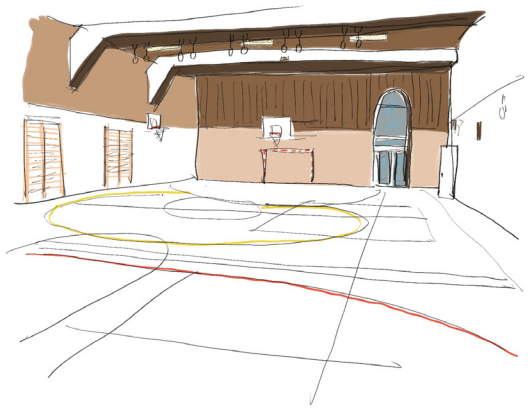
- Utilisation des équipements sportifs par des associations locales.
- Utilisation des équipements sportifs pendant les vacances scolaires : envisager des résidences sportives à destination des jeunes ne partant pas en vacances ? Utilisation par le service jeunesse pour une offre d'activités augmentée ?

POINTS DE VIGILANCE

- Les équipements sportifs doivent bénéficier d'accès indépendants pour qu'ils puissent fonctionner en dehors des temps scolaires.
- L'aménagement des locaux doit permettre la présence d'espaces de stockage différents pour les usagers extérieurs.
- Une convention indiquant les modalités d'utilisation des équipements est à mettre en place entre la collectivité territoriale propriétaire de l'équipement, le chef d'établissement et le club (municipalité, associations privées, etc.) : conditions et modalités d'accès, consignes de sécurité, coûts éventuels.

FOCUS

Décret du 5 juin 2023 relatif à « l'aménagement d'un accès indépendant aux locaux et équipements affectés à la pratique d'activités physiques ou sportives dans les écoles publiques et les établissements publics locaux d'enseignement ».
Ce décret vise à rendre obligatoire l'ouverture des équipements sportifs des établissements scolaires lorsqu'ils sont nouveaux, ou font l'objet d'importants travaux de rénovation/réhabilitation. La création d'accès indépendants aux locaux et équipements affectés à la pratique d'activités physiques ou sportives devient obligatoire pour tout nouveau projet.



MODALITÉS D'UTILISATION

Ouverture des équipements en dehors des temps scolaires : le soir en semaine, pendant les vacances scolaires ou le mercredi, lorsqu'il n'y a pas cours d'EPS et que l'association sportive scolaire ne les utilise pas.

Développement du corps	Bénéfice pour la réussite scolaire	Respect de l'autre	Appréhension de l'espace
+++	+++	+++	+++

FICHE N°06

Accueillir un acteur du monde sportif



La rencontre avec un ou des sportifs permet aux élèves de découvrir un sportif, son univers et son quotidien, de comprendre l'exigence de la pratique poussée à son haut niveau. Les échanges donnent à voir aux élèves les émotions, la passion, le plaisir qui animent le sportif. Les membres des équipes techniques tels que les entraîneurs ou kinésithérapeutes peuvent aussi participer pour mettre en avant l'accompagnement nécessaire à un sport de haut niveau, y compris dans le handisport ou le sport partagé.
La rencontre peut également se poursuivre par une seconde rencontre hors les murs, par des échanges par messages électroniques ou lettres permettant de suivre les résultats de l'athlète, par la participation à un entraînement ou à une compétition, ou s'installer dans la durée à l'image d'une résidence d'artiste.

LOCALISATION : hall, salle polyvalente ou plateaux sportifs, hors les murs.

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Définition du projet pédagogique par l'enseignant dans le cadre du projet d'école ou d'établissement comprenant la sélection de la personne à mobiliser.
- Autorisation par le directeur d'école ou le chef d'établissement.
- Prise de contact auprès du sportif en prenant l'attache des partenaires, notamment le comité régional ou départemental olympique, le comité régional ou départemental handisport, les délégations régionales du Comité Paralympique et Sportif Français, la fédération ou le club sportif de l'athlète, le CREPS (Maison Régionale de la Performance).
- Préparation de l'intervention : objectifs de la séquence, modalités de mise en oeuvre.
- Signature d'une convention dans le cadre d'interventions régulières.

POINTS DE VIGILANCE

- Veillez au lieu et au moment de l'intervention pour que les meilleures conditions soient réunies : emplacement dans l'établissement, accessibilité, capacité d'accueil du lieu, etc. Les élèves peuvent par ailleurs être sensibilisés au préalable à son parcours.
- Les besoins des sportifs, très variables selon les disciplineset éventuellement le handicap, doivent être pris en compte dans le choix du lieu.
- La mise en place d'une signalétique claire au sein de l'établissement

FOCUS

Rencontrer le sportif en dehors de son lieu d'entraînement

Grâce à la mobilisation d'un espace adapté à la pratique sportive du sportif invité (gymnase, plateau sportif, salle de gymnastique, piste d'athlétisme), les élèves peuvent découvrir en totalité une discipline (ses modalités et règles, ses exigences, ses contraintes, etc.). Un temps d'échanges offre la possibilité aux élèves de poser des questions pour en apprendre davantage sur la vie de sportif. La rencontre peut se poursuivre par une session de pratique, en présence du sportif. Ces moments marquants peuvent être de belles découvertes et faire naître des vocations sportives.



Un skieur professionnel présente à une classe les caractéristiques de son matériel de glisse.

MODALITÉS D'ORGANISATION

- Sur une demi-journée ou une journée complète si interventions comportant temps d'échanges et temps de pratique.
- Avec l'appui de membres de l'équipe éducative.
- Exemple de déroulé : témoignage de l'athlète, échange sous forme de questions-réponses, pratique, dédicaces aux enfants.

Développement du corps	Bénéfice pour la réussite scolaire	Respect de l'autre	Appréhension de l'espace
++	++	+++	++

FICHE N°07

Donner accès à du matériel sportif



Les activités sportives et ludiques, qu'elles soient réalisées dans le cadre d'un cours d'EPS, dans le cadre des activités de l'association sportive d'établissement, pendant les récréations ou la pause méridienne, peuvent nécessiter du matériel : ballons, élastiques, plots, chasubles, etc, pour permettre aux enseignants de diversifier les activités et aux enfants de laisser libre cours à leur imagination. Plusieurs lieux de stockage apparaissent nécessaires : un local à destination du petit matériel mis à disposition des élèves pendant les récréations, un local pour le matériel dédié aux enseignements, un local pour les associations sportives.

LOCALISATION : cour de récréation, locaux de stockage.

PROPOSITIONS DE MISE EN OEUVRE

- Le choix du matériel est à déterminer en fonction du niveau scolaire concerné, de l'offre d'équipements à disposition et de l'environnement de l'établissement scolaire.
- Le matériel nécessaire aux équipements extérieurs peut être stocké dans un local extérieur et contigu.
- Des malles ou espaces de rangement avec le petit matériel peuvent être mises à disposition des élèves à chaque récréation.
- Les élèves peuvent participer au choix du matériel mis à leur disposition pendant les récréations, par un questionnaire ou un sondage annuel.

POINTS DE VIGILANCE

- Les espaces de stockage doivent être dissociés selon les usages : enseignements, récréatifs, associatifs, etc., et leur emplacement en lien avec les usages (à proximité de la cour pour le matériel récréatif, à proximité de l'entrée pour le matériel utilisé en extérieur, etc.)
- Les locaux doivent être organisés de manière à bénéficier d'un accès sécurisé et d'une surface suffisante pour permettre une manipulation sécuritaire du matériel stocké L'éclairage du local doit également être suffisamment puissant.

FOCUS

Des espaces de rangement dans les cours de récréation

Chaque classe possède un emplacement dédié et sécurisé par des cadenas. Les élèves ont la gestion de leur box durant les récréations. Ce système permet de responsabiliser les enfants en leur confiant la gestion et l'utilisation de leur box.



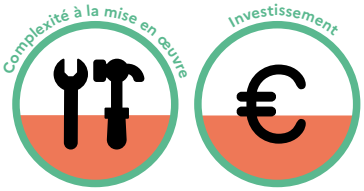
MODALITÉS D'UTILISATION

- Sur les temps de récréation, sous la surveillance d'un adulte.
- Sur les temps scolaires, par les enseignants.
- En dehors des temps scolaires, par les associations sportives et/ou le périscolaire.

Développement du corps	Bénéfice pour la réussite scolaire	Respect de l'autre	Appréhension de l'espace
+++	+++		

FICHE N°08

Ménager des espaces adaptés aux pratiques douces



Les journées des élèves sont riches en stimulations, entre les moments d'apprentissage et de découverte, les récréations et les activités en dehors du temps scolaire. Des temps de relaxation constituent une occasion de se concentrer sur leurs émotions, de prendre conscience de leur corps et de se détendre.

LOCALISATION : salle polyvalente, salle dédiée à la relaxation.

PROPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE

- La mise en place d'une salle de relaxation spécifique comprenant des tapis de sol et des coussins, une luminosité réglable, une ambiance apaisante. Des poufs, ballons, matériel multi-sensoriels peuvent aussi y prendre place.
- La salle de relaxation peut se localiser à proximité de l'infirmerie, créant un pôle santé/bien-être identifiable au sein de l'établissement (uniquement dans le second degrès) .
- Une salle polyvalente peut également faire office de salle de relaxation en y installant des tapis de sol et en jouant sur la luminosité.

POINTS DE VIGILANCE

- Si la salle est laissée en libre accès, son emplacement doit permettre une surveillance aisée.
- La salle doit pouvoir accueillir une dizaine d'élèves maximum pour permettre une relaxation efficace.

FOCUS

De l'heure de colle à la relaxation

Certains établissements mettent en place un nouveau dispositif : remplacer l'heure de colle par de la relaxation, pour réfléchir et prendre du recul sur ses actes, gérer ses émotions et évacuer son stress.

La séance débute par un échange entre l'élève et un adulte, formé à ce dispositif, sur les raisons de sa présence, puis des exercices de méditation et de respiration sont ensuite réalisés. A la fin, l'élève peut écrire sur son ressenti.



MODALITÉS D'UTILISATION

- Utilisation pendant les récréations, la pause méridienne ou entre deux cours.
- Des séances de relaxation peuvent être mises en place et animées par un animateur ou un membre du personnel formé.
- La salle peut également être accessible en dehors des séances pour un moment de détente, pour s'étirer, pour penser.
- Possibilité de proposer cet espace pour les personnels (EN, collectivité, ...) sur des temps de pause.

Pour s'inspirer

Abords

L'installation d'équipements sportifs aux abords de l'école ou établissement scolaire incitent les élèves et personnels au mouvement. Les modules d'escalade fixés au mur d'enceinte d'une école permettent aux enfants de s'amuser sous les yeux de leurs parents, de leurs camarades et de l'équipe éducative.

Ecole Jean Macé, Saint-Dizier.



Salles de classe

Assises dynamiques en salle de classe, avec un aménagement en îlots pour passer d'une activité et d'une posture à une autre.

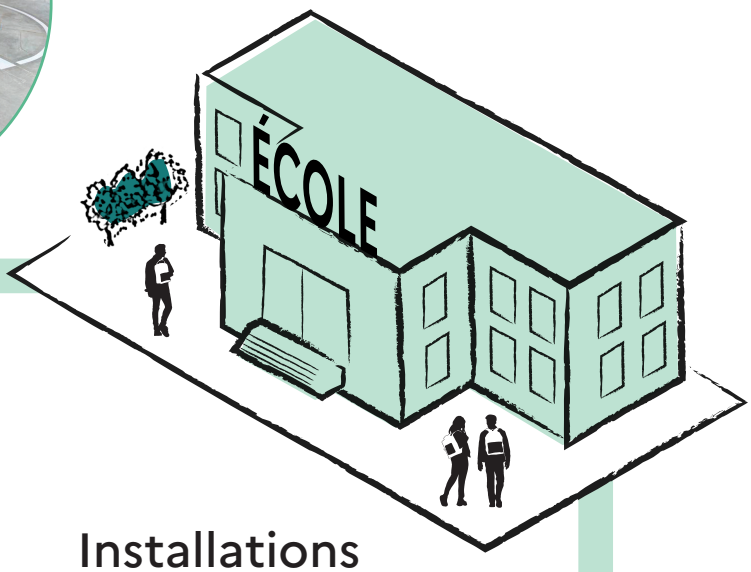


Circulations actives

De simples stickers au sol permettent d'aménager des circulations pour inciter les élèves à bouger lors des parcours pendant leur journée.

Ecole dans le département du Rhône.





D'autres informations disponibles sur le site https://batiscolaire.Éducation.gouv.fr/

Espaces naturels

Les espaces naturels à proximité des établissements peuvent être mobilisés : courses d'orientation et d'endurance en forêt ou le long d'un cours d'eau, aviron en rivière, apprentissage de la voile en plan d'eau, base de loisirs ou en mer, etc...



Installations sportives sur le toit

Le report du plateau sportif sur le toit de l'établissement (piste d'athlétisme de 100 m, piste de saut en longueur, terrain de handball, terrains de mini basket) permet de libérer la cour pour d'autres usages.

Collège Belcier à Bordeaux, architecte : MOG'architectes

